

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## La communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne propose une journée d'informations « le Droit au logement »

La communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne réunit aujourd'hui 3 maisons de la justice et du droit sur le territoire : une à Pontault-Combault, une à Chelles et une à Noisiel.

Ces structures offrent aux habitants du territoire une présence judiciaire de proximité. Elles contribuent et participent à régler à l'amiable des conflits d'ordre civil. Elles permettent de contacter plus facilement les professionnels du droit et de la justice.

**En lien avec de nombreux acteurs et partenaires, les maisons de la justice et du droit sont de véritables relais d'informations et des lieux ressources d'écoute, de conseils et d'accompagnement dans un parcours socio-judiciaire.**

**Mardi 21 juin prochain**, la maison de la justice et du droit, à Noisiel, organise une journée d'informations sur le thème « le droit au logement ».

**De 14h à 16h30**, des professionnels du Tribunal d'instance de Lagny-sur-Marne, de la ville de Lognes et de l'Adil, partenaires de l'évènement, vous proposent une conférence d'informations dont la thématique est déclinée sous 3 angles :

### Les possibilités de recours des locataires et des bailleurs

par Mme Jacquery, conciliatrice et M. Bottineau, vice-président chargé du service du Tribunal d'instance de Lagny-sur-Marne

- Le rôle du conciliateur de justice
- Les procédures devant le Tribunal d'instance : la conciliation, les délais de paiement et d'expulsion

### Les litiges entre les locataires et les bailleurs dans le cadre d'un habitat privé

par Mme Chamoreau, juriste de l'Adil

- À l'entrée dans les lieux (signature du bail, états des lieux...)
- La vie dans le logement (réparations, charges, paiement du loyer...)
- La fin du bail (état des lieux de sortie, dépôt de garantie...)

### Le logement social

par Mme Ayache, responsable des services action sociale, logement et CCAS de Lognes

- La procédure d'attribution des logements sociaux
- La loi DALO (grands principes)

**Contact presse** : Julie SAPATEIRO  
Attachée de presse ■ Cabinet du Président  
j.sapateiro@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 13